

ASSEMBLEE GENERALE EN LIGNE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES DEUX-SEVRES

Conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 6 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres se déroulera le **JEUDI 15 AVRIL 2021 A 9 HEURES** de façon dématérialisée par vidéo que vous pourrez visionner sur votre ordinateur ou tablette, seul ou avec des amis chasseurs.

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président,
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration tenant lieu d'Assemblée Générale du 25 mai 2020 (Article 1^{er} du décret n°2020-583 du 18 mai 2020),
- Approbation de la mission spéciale relative à l'audit légal des comptes de l'exercice 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 du cabinet In Extenso Centre Ouest, Commissaire aux Comptes,
- Quitus aux administrateurs, approbation des comptes de résultats et affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2019,
- Nomination du Commissaire aux Comptes,
- Compte-rendu d'activités de l'année 2020/2021,
- Rapport de gestion du Trésorier pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020,
- Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020, quitus aux administrateurs, affectation du résultat,
- Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2021-2022,
- Vote des résolutions financières 2021-2022,
- Adoption des modifications sur les Statuts de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres,
- Propositions des dates d'ouvertures et de fermetures,
- Clôture par le Président et orientations politiques.

Un vote électronique aura lieu du jeudi 15 avril à 11 heures au jeudi 22 avril 2021 à 17 heures sur l'espace adhérent depuis le site internet www.chasse-79.com.

Pour participer au vote, vous devez vous référer à la notice explicative que vous trouverez en pièce jointe. Les chasseurs individuels adhérents de la Fédération, ayant validé leur permis de chasser dans les Deux-Sèvres, **doivent s'inscrire préalablement** par courrier signé sur lequel le timbre vote sera collé et envoyé à la Fédération, au minimum 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale, **avant le 26 mars 2021**.

Tous les documents seront consultables sur l'espace adhérent pour l'ensemble des chasseurs et des territoires Deux-Sévriens du mardi 6 avril au vendredi 23 avril 2021. La vidéo de présentation de l'Assemblée Générale sera consultable sur votre espace adhérent via un lien de connexion.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU VOTE EN LIGNE

Le vote en ligne aura lieu du jeudi 15 avril à 11 heures au jeudi 22 avril 2021 à 17 heures.

VOTE EN LIGNE

20 jours avant la date de l'Assemblée Générale : réception des pouvoirs par le secrétariat de la Fédération

20 jours avant la date de l'Assemblée Générale : réception des questions posées par les adhérents pour être inscrites à l'ordre du jour

8 jours avant la date de l'Assemblée Générale : seront mis à disposition sur le site de la Fédération (www.chasse-79.com) les documents et les pièces utiles au vote.

Les adhérents de la Fédération ayant versé une cotisation pour l'année en cours à quelque titre que ce soit peuvent participer aux votes lors de l'Assemblée Générale.

Il s'agit :

✓ du **chasseur individuel** : il dispose d'une voix, **obligation** pour lui de **s'inscrire en adressant son timbre vote par courrier signé au plus tard 20 jours avant l'Assemblée Générale, soit avant le 26 mars 2021**, date à laquelle il doit faire parvenir également les **pouvoirs (timbres vote) d'autres chasseurs** dont il disposerait, dans la limite de **50 maximum**.

✓ de l'**adhérent territorial** (Particulier, Association ou Société de Chasse, ACCA) :

il dispose de :

- **A) 1 voix par 50 hectares ou tranche de 50 ha et ce jusqu'à un maximum de 2 500 ha,**

- **B) 1 voix par timbre vote remis à la Fédération avant le 26 mars 2021, date limite de réception (le cachet de la poste faisant foi).**

Toutefois, le cumul des voix A + B ne peut dépasser 116 voix, soit un centième du nombre total des membres de la campagne cynégétique précédente.

POUVOIR

*Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de participer aux votes de l'Assemblée Générale, vous pouvez donner **pouvoir à un autre adhérent ou à un chasseur individuel** de votre choix et **faire parvenir à la Fédération le document joint avant le 26 mars 2021, dûment complété et signé ; passé ce délai, ce pouvoir sera nul et non avenue.***

VOEUX

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée **par au moins 50 adhérents et adressée, par courrier recommandé avec avis de réception, au secrétariat de la Fédération**, au moins 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit **avant le 26 mars 2021**. Elle sera soumise au vote de l'Assemblée Générale sur décision du Conseil d'Administration de la Fédération.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social.

Notice explicative sur l'utilisation du module de vote pour les chasseurs individuels adhérents et à jour de leur cotisation.

Cette année, l'épidémie de coronavirus ne nous permet pas de tenir notre Assemblée Générale Ordinaire à Bocapôle.

Cependant, diverses décisions sont nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération et sont indispensables pour le déroulement de la prochaine saison de chasse.

C'est pourquoi un vote électronique par l'intermédiaire de l'espace adhérent va être mis en place. Vous trouverez ci-après une note de synthèse vous permettant de voter dans les meilleures conditions.

Pour participer au vote, les chasseurs individuels adhérents de la Fédération, ayant validé leur permis de chasser dans les Deux-Sèvres, doivent s'inscrire préalablement par courrier signé sur lequel le timbre vote sera collé et envoyé à la Fédération, au minimum 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale, **avant le 26 mars 2021**.

1/ Connexion à l'espace adhérent : Vous devez vous connecter sur l'espace adhérent :

- soit en cliquant sur le lien figurant sur l'actualité de notre site internet : www.chasse-79.com
- soit en cliquant sur le lien suivant : <https://fdc79.retrieveur-ea.fr/html/Connexion.aspx>

2/ Identification : Vous allez ensuite devoir taper votre code identifiant qui est celui du guichet unique indiqué sur la validation du permis de chasser (numéro à 14 chiffres sous le code-barres) et votre mot de passe qui est votre date de naissance.

Vous devez avoir votre téléphone portable pour valider votre vote en ligne avec la réception d'un code par sms.

Identification

Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

Espace Adhérents

Connexion

Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ?

Ensuite cliquez sur connexion

3/ Vérification du numéro de téléphone portable : cliquer sur le bonhomme jaune

Accueil

Informations départementales

Prochaine Assemblée Générale virtuelle du jeudi 15 avril au jeudi 22 avril 2021

Scrutin

Circulaires

NOM PRENOM

4/ Vérifier ou modifier le téléphone portable, valider puis cliquer ok pour confirmer

Accueil

Mettre à jour les informations de votre compte :

Changer votre adresse mail et/ou votre téléphone

Adresse actuelle

Nouvelle adresse identifiant@domaine.fr

Confirmez votre adresse

Téléphone portable 06

Valider

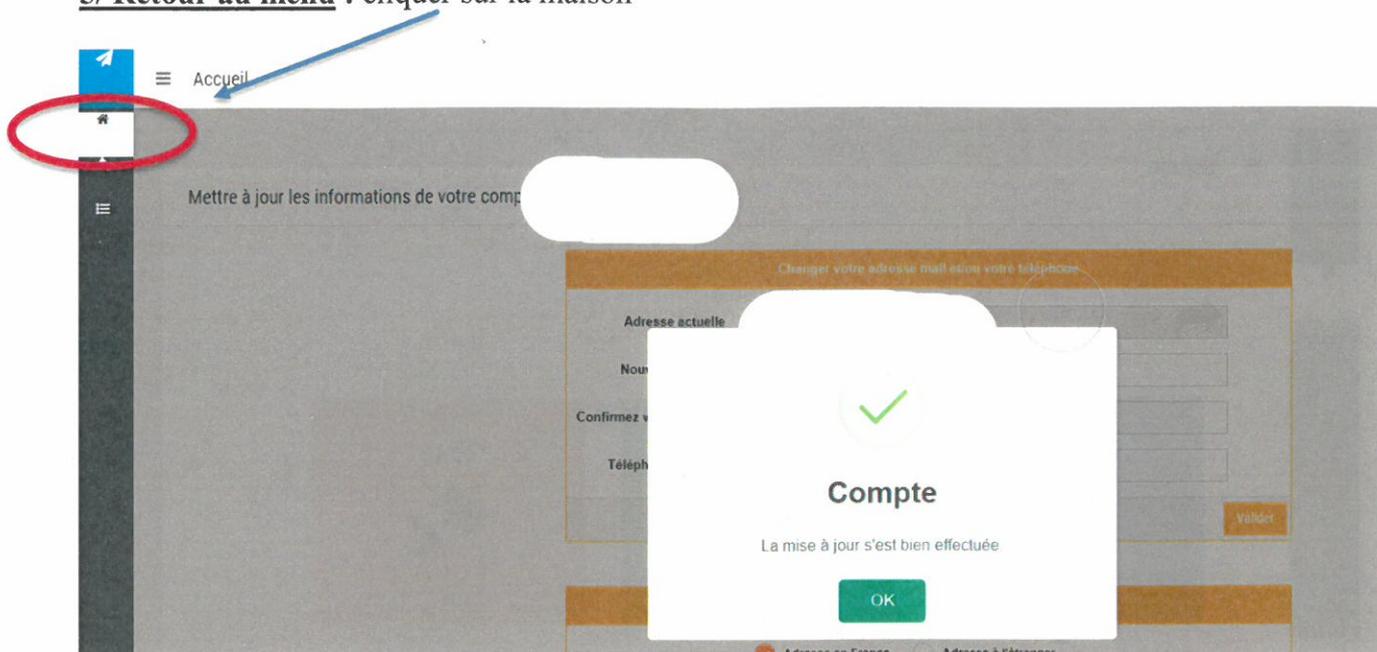
Mettre à jour vos coordonnées postales

Adresse en France Adresse à l'étranger

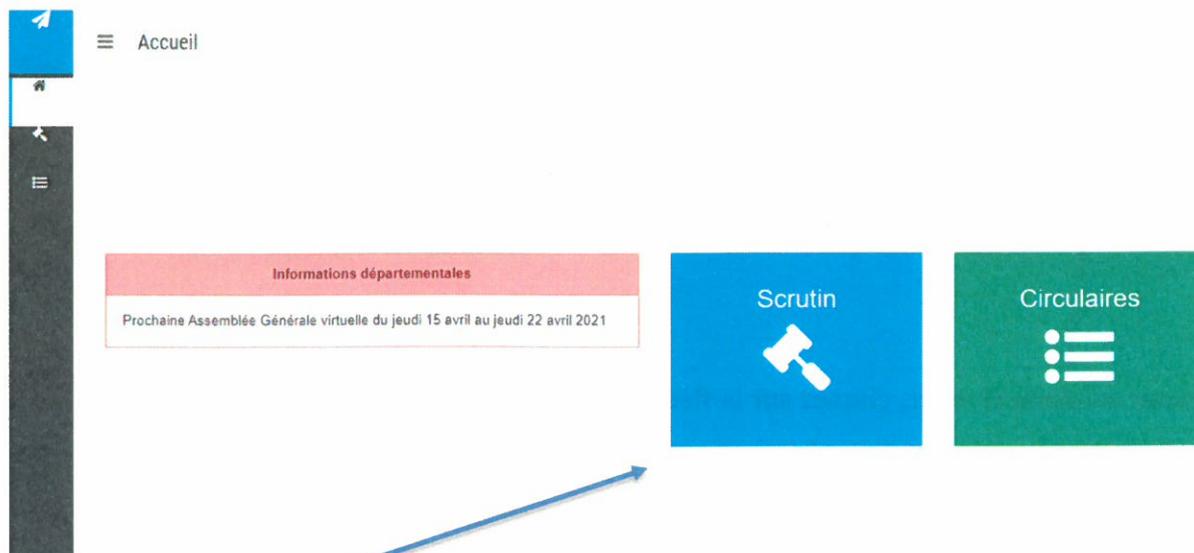
App. esc. étage Appartement escalier étage

Rése., bât., imm., tour Résidence bâtiment annexe tour

5/ Retour au menu : cliquer sur la maison



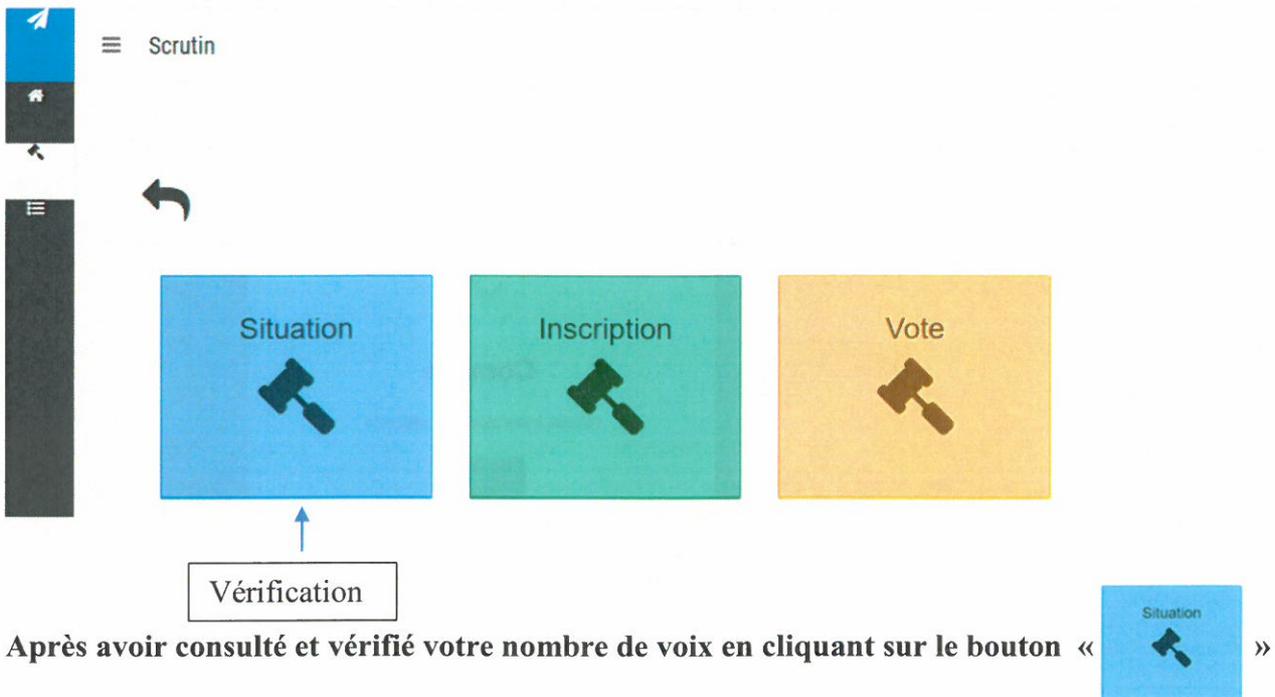
6/ Participer à l'Assemblée Générale : Une fois connecté, il faut cliquer sur l'icône Scrutin.



Cliquez sur AG

7/ Vérification de votre droit de vote :

Si vous avez déjà adressé un courrier à la Fédération, votre droit de vote est déjà enregistré et vous pouvez passer à l'étape suivante.

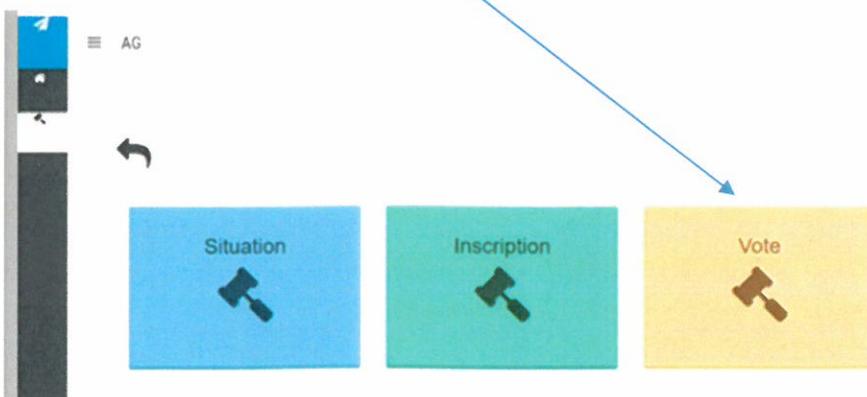


Après avoir consulté et vérifié votre nombre de voix en cliquant sur le bouton « Situation »

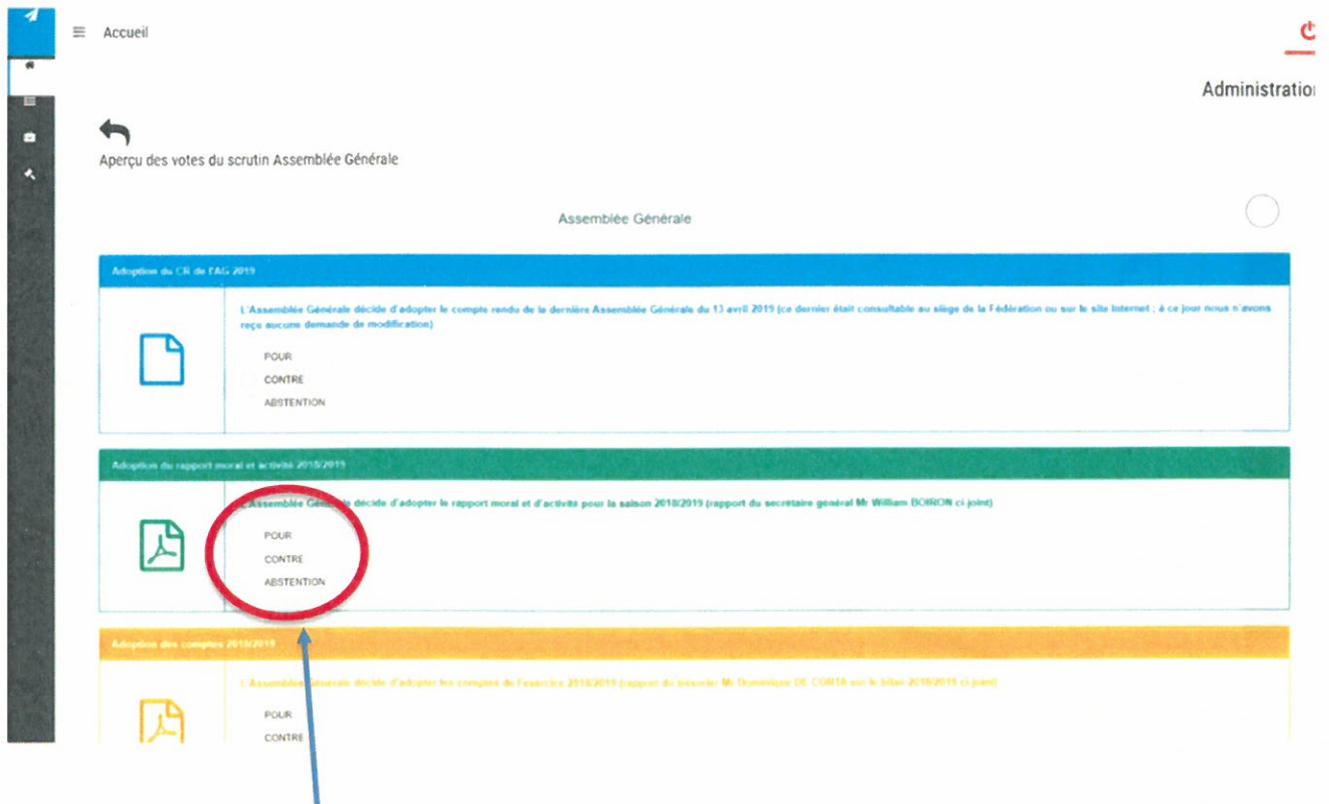


Pour revenir au menu et voter, cliquez sur la flèche

8/ Vote : Cliquez sur le bouton Vote.



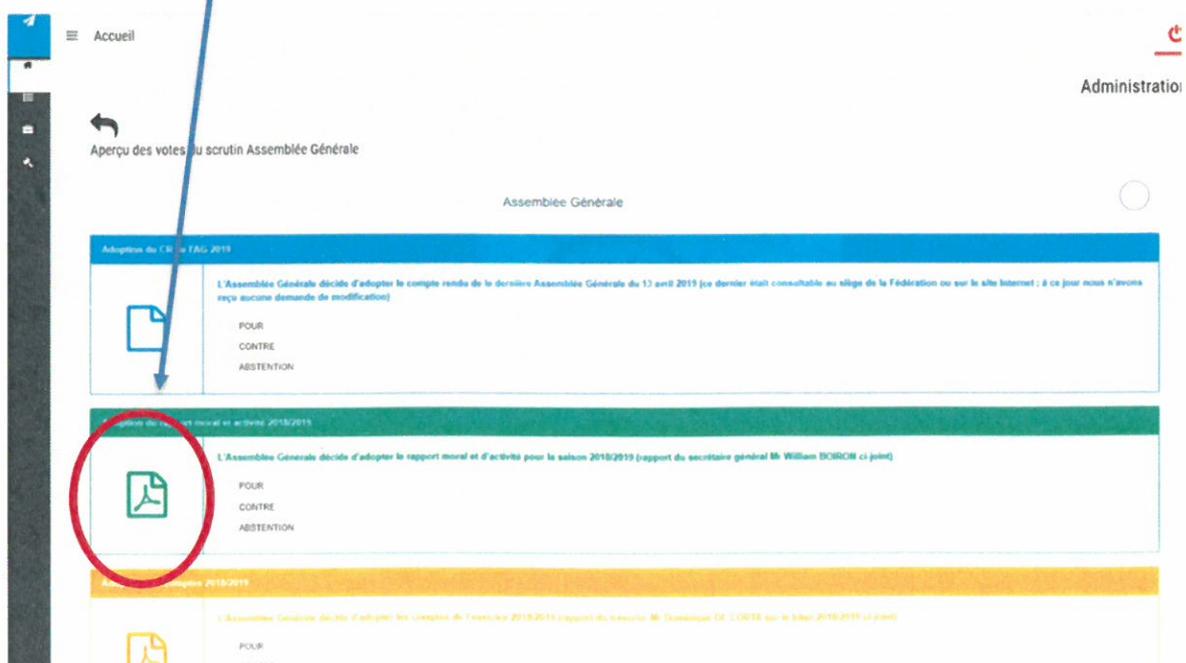
9/ **Vote** : Un écran s'affiche avec les différentes questions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.



Pour chaque question vous allez devoir choisir entre 3 propositions :

POUR / CONTRE / ABSTENTION (en cliquant sur votre choix)

10/ **Vote** : Des documents explicatifs sont joints en téléchargement pour chaque question et, pour y accéder, cliquez sur l'icône à gauche de votre écran.

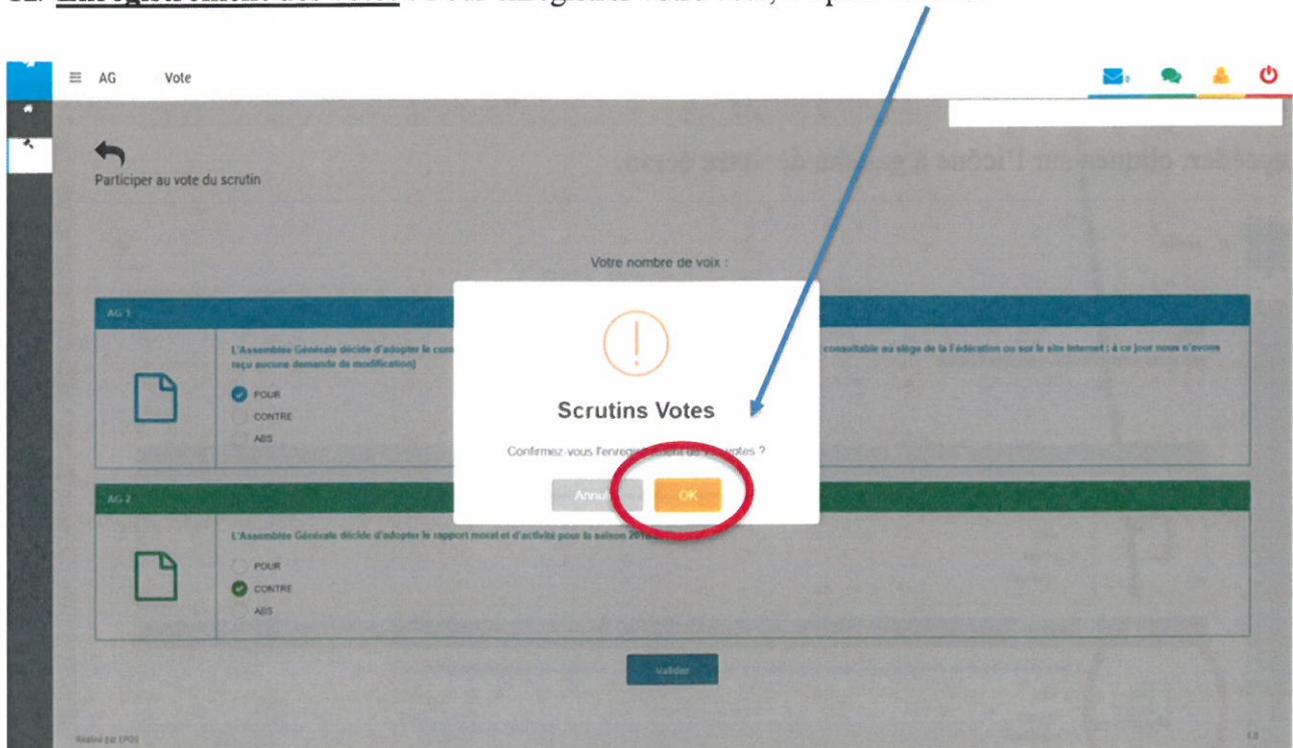


11/ Validation : Une fois tous les votes réalisés

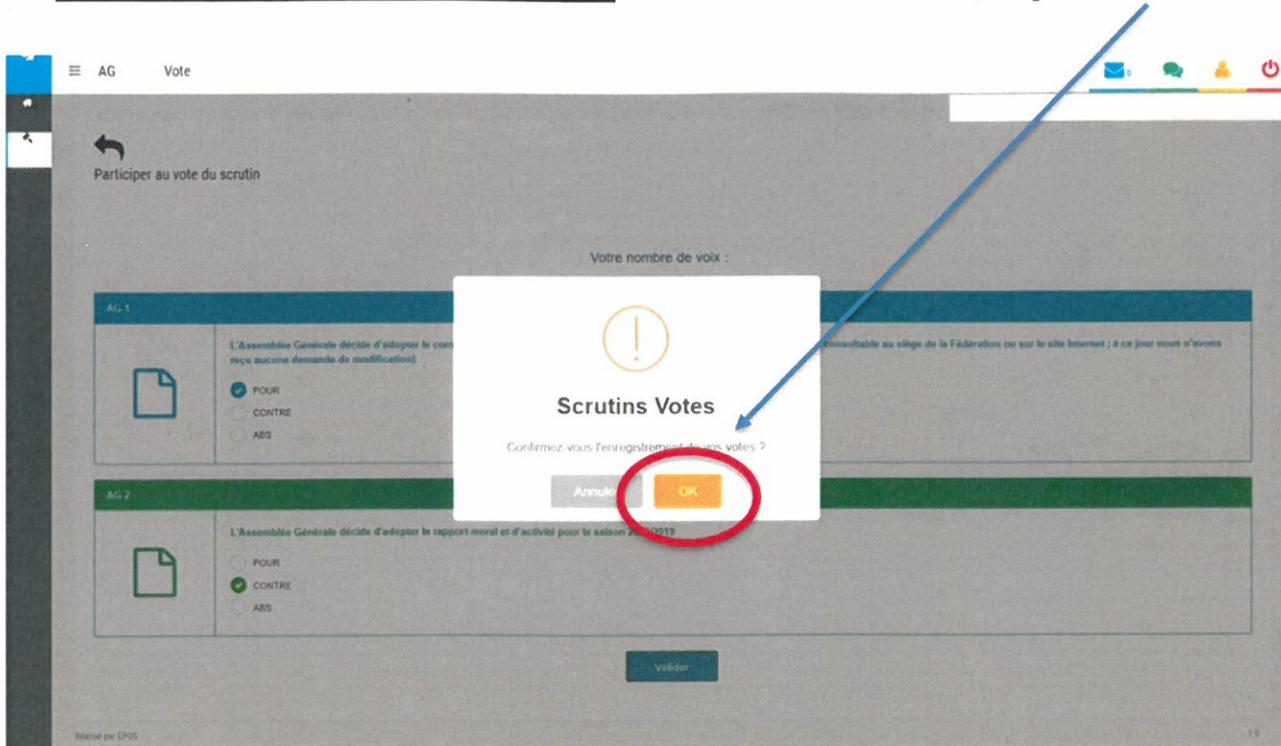


Cliquez sur valider.

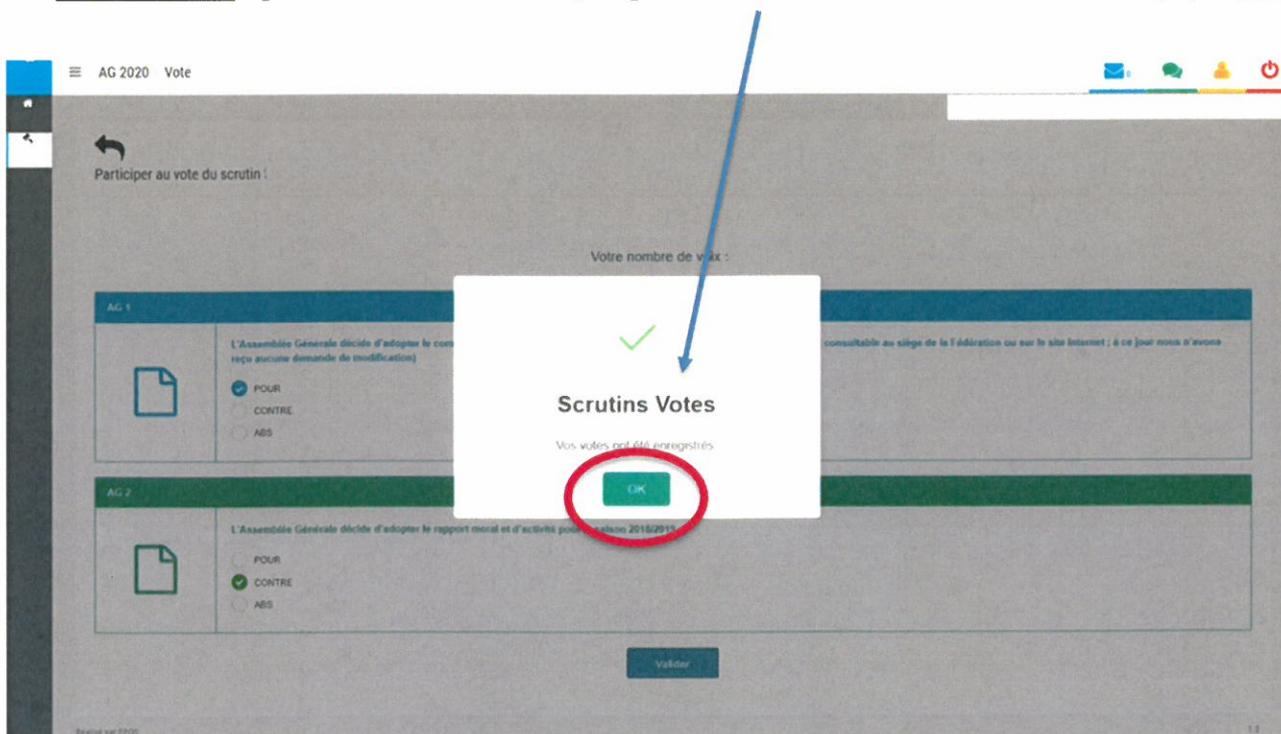
12/ Enregistrement des votes : Pour enregistrer votre vote, cliquez sur OK.



13/ **Confirmation d'enregistrement des votes** : Pour confirmer votre vote, cliquez sur OK.



14/ **Vote terminé** : pour terminer votre vote, cliquez sur OK et confirmer avec le code reçu par **SMS**.



Votre vote est maintenant enregistré, vous pouvez quitter l'application en toute sécurité.